

VII – DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

RECETTES		Immeubles				
		Montant en €				
		IV.....	IV....	IV....	IV....	IV....
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés					
2	Dépenses par nature déductibles incomptant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires					
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance					
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers.					
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)					
DÉDUCTION, FRAIS ET CHARGES						
6	Frais d'administration et de gestion					
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)					
8	Primes d'assurance					
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration					
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire					
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement					
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)					
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée					

		Immeubles				
		Montant en €				
		IV.....	IV.....	IV.....	IV.....	IV.....
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs					
16	Montant de la déduction spécifique					
17	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+11+12+13+14-15+16)					
18	Dépenses spécifiques relatives aux immeubles spéciaux					
19	Montant de la déduction au titre de l'amortissement au titre de l'année considérée					
20	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles					
21	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-17-18-19-20)					
22	Réintégration du supplément de déduction					
23	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés					
24	REVENU NET (+) ou DEFICIT (-) (lignes 21+22-23)					
25	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés					
26	REVENU (+) OU DÉFICIT(-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIES (lignes 24+25)					

Tableau d'amortissement de l'immeuble neuf ou assimilé acquis à compter du 1^{er} janvier 1996 donné en location

Amortissement réalisé au regard des règles des revenus fonciers

Immeubles			IV.....	IV.....	IV.....	IV.....	IV.....
Investissement initial en €							
AM01	Prix de revient de l'immeuble en €						
	Date de début de la période d'amortissement						
AM02	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €						
AM03	Montant cumulé des déuctions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €						
Dépenses de reconstruction ou d'agrandissement							
AM04	1 ^{ère} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM05	2 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM06	3 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM07	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €						
AM08	Montant cumulé des déuctions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €						
Dépenses d'amélioration							
AM09	1 ^{ère} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM10	2 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM11	3 ^{ème} tranche de travaux	Montant des dépenses en €					
		Date de début de la période d'amortissement					
AM12	Montant de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en €						
AM13	Montant cumulé des déuctions pratiquées au titre de l'amortissement de 1996 à l'année considérée en €						
AM14	Montant total de la déduction pratiquée au titre de l'amortissement pour l'année considérée en € (total des lignes AM02 + AM07 + AM12)						

Amortissement réalisé au regard des règles des revenus des professionnels : la méthode par composant

Nom du composant amorti	Méthode d'amortissement linéaire						Méthode d'amortissement dégressive							
	Immeuble	IV...	IV...	IV...	IV...	IV...	Immeuble	IV...	IV...	IV...	IV...	IV...		
	AMPL1							AMPD1						
	AMPL2							AMPD2						
	AMPL3							AMPD3						
	AMPL4							AMPD4						
	AMPL5							AMPD5						
	AMPL6							AMPD6						
	AMPL7							AMPD7						
	AMPL8							AMPD8						
	AMPL9							AMPD9						
	AMPL10							AMPD10						
	AMPL11							AMPD11						
	AMPL12							AMPD12						
	AMPL13							AMPD13						
	AMPL14							AMPD14						
	AMPL15							AMPD15						
	AMPL16							AMPD16						
	AMPL17							AMPD17						
	AMPL18							AMPD18						
Total de l'amortissement pratiqué	AMPL19							AMPD19						

VIII – CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			